

terre d'actualité

POLITIQUE. VERS UNE PAC SIMPLIFIÉE ET LARGEMENT RENATIONALISÉE

Le commissaire européen à l'Agriculture veut passer un grand coup de balai dans les mesures de la PAC en rassemblant ses deux piliers historiques. Il tranche dans l'écoconditionnalité et les soutiens environnementaux, et pousse encore un peu plus loin la subsidiarité des États.

AGRA PRESSE

Des piliers fusionnés, une conditionnalité allégée, un système d'aides à l'hectare unique et dégressif. La réforme de la PAC proposée par la Commission européenne le 16 juillet (lire aussi en page ci-contre) a un premier objectif évident : simplifier. Mais sa contrepartie est une nette renationalisation avec énormément de flexibilités laissées à la discrétion des États membres notamment la conditionnalité des aides. Les plans stratégiques de la PAC feront désormais partie de vastes plans nationaux et régionaux (PNR) recouvrant l'ensemble des programmes nationaux financés par l'UE. La Commission européenne adressera à chacun des États membres des recommandations sur ce qu'elle attend d'eux en matière agricole.

Les deux piliers de la PAC vont, eux, bien être fusionnés dans un même ensemble de règles afin d'éviter les doublons. Les États membres vont donc disposer d'une liste d'une dizaine de mesures dans lesquelles piocher pour cibler leurs soutiens vers ceux qui en ont le plus besoin. Mais ces aides devront aller vers des « agriculteurs actifs. Au plus tard en 2032, les demandeurs qui atteignent l'âge de la retraite, déterminé par le droit national, et qui perceivent une pension de retraite, ne devront plus recevoir d'aide », indique le texte.

1 DES AIDES SIMPLIFIÉES

Pour les aides à l'hectare, Bruxelles a largement simplifié « le millefeuille » qu'étaient devenues les aides directes (aides découplées, paiement redistributif, écorégimes, aides aux jeunes agriculteurs...). Désormais, seuls deux dispositifs principaux perdurent financés à 100 % par le budget communautaire : une aide à l'hectare dégressive (- 25 % à partir de 20 000 euros, - 50 % entre 50 000 et 75 000 €, - 75 % à partir de 75 000 € jusqu'à un plafond de 100 000 €) et des aides

couplées pour lesquelles une limite a finalement été fixée à 20 % (contre 15 % actuellement).

Ces aides couplées pourront être accordées à tous les secteurs (sauf le tabac et le vin) et, au-delà de 15 %, devront nécessairement financer des secteurs confrontés à des difficultés socio-économiques ou environnementales, comme les protéagineux ou l'élevage extensif. Les États membres devront, toutefois, « minimiser l'impact potentiel de leurs décisions de soutien sur le marché intérieur ». Pour les soutiens couplés à l'élevage, des critères de densité maximale du cheptel dans les zones vulnérables aux nitrates devront être définis.

Le paiement simplifié en faveur des petits agriculteurs (qui ne sont pas soumis aux obligations de la conditionnalité) est, lui, relevé à 3 000 €. Les autres mesures de la liste sont, elles, cofinancées. Le paiement pour les contraintes naturelles, l'aide pour les désavantages résultant de certaines exigences obligatoires, et les actions agroenvironnementales et climatiques seront cofinancés par les États membres ; le financement national ne pourra être inférieur à 30 % du coût total estimé de chaque intervention. Et l'exécuteur fixe à 85 % le taux de soutien maximal applicable aux interventions en faveur des jeunes agriculteurs.

2 CONDITIONNALITÉ RABOTÉE, ÉCORÉGIMES SUPPRIMÉS

Le système de conditionnalité - désormais appelé système de stewardship agricole - est entièrement revu. Les exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG) portant sur le secteur de l'environnement, de la santé publique, de la santé végétale et du bien-être animal sont maintenues. Par contre, la définition des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) est laissée à la discrétion des États membres. Mais, assure le commissaire européen à l'Agriculture Christophe Hansen, « il y a des lignes directrices claires pour évi-



Les États membres devront proposer aux jeunes agriculteurs un « starter pack ». © RÉUSSIR

ter 27 dispositifs trop différents ».

L'objectif est de « s'écarter du prescriptif et passer à l'incitatif », précise Christophe Hansen. Dans ce cadre, chaque État membre devra apporter un soutien à l'agriculture biologique et aux systèmes de production animale extensifs.

Un autre système pour encourager les investissements dans des transitions volontaires est introduit et plafonné à 200 000 €.

3 JEUNES AGRICULTEURS ET QUALITÉ DE VIE

Le renouvellement des générations en agriculture est l'une des priorités du commissaire européen à l'Agriculture. De nombreuses mesures visent donc à soutenir cet objectif avec la création d'un « starter pack » que les États membres devront proposer aux jeunes agriculteurs (soutien à l'installation, aides à l'investissement, soutien à la création d'entreprises, service de remplacement, formation...). De plus, « 6 % du budget de la PAC », contre environ 3 % aujourd'hui, devront être consacrés au renouvellement des générations. Et, c'est une nouveauté, la Commission propose de cofinancer les services de remplacement agricole (pour un congé maladie, a

maternité, garde d'enfant, ou des vacances).

4 GESTION DES RISQUES

C'est une autre volonté forte de Bruxelles : créer une politique de gestion des risques dans tous les États membres de l'UE. Un soutien devra être proposé aux agriculteurs pour leur permettre de participer à des outils de gestion des risques. Il sera accordé uniquement pour les pertes dépassant un seuil d'au moins 20 % de la production ou du revenu annuel moyen au cours des trois années précédentes, ou une moyenne triennale basée sur les cinq années précédentes, excluant les valeurs les plus élevées et les plus basses.

Des aides aux investissements destinées à la restauration du potentiel de production agricole ou forestière endommagé par des catastrophes naturelles, des phénomènes climatiques défavorables ou des événements catastrophiques seront, elles, disponibles lorsque l'événement concerné aura entraîné la destruction d'au moins 30 % du potentiel de production agricole. À cela, viendra s'ajouter la réserve agricole (censée répondre à des crises de marché) dont le volume a été doublé pour atteindre

900 millions d'euros par an.

5 CADRE DE PERFORMANCE UNIQUE ET NUMÉRIQUE

L'ensemble des dépenses seront soumises à un nouveau cadre de performance général commun à l'ensemble du budget européen (avec pour objectif là encore de réduire le nombre d'indicateurs et donc la charge administrative). Ce cadre unique permettra d'évaluer la contribution des interventions à quatre objectifs : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et les politiques sociales.

L'évaluation se fera au moyen d'un coefficient de l'UE exprimé en pourcentage et fondé sur un système à trois niveaux de contribution à l'objectif (0 %, 40 % ou 100 %). Il comprend un ensemble standardisé d'indicateurs de performance qui serait applicable à l'ensemble des programmes budgétaires de l'UE et des indicateurs de résultat directement liés à une liste de domaines d'intervention dont la PAC. 32 devraient concerner l'agriculture.

6 STOCKS STRATÉGIQUES ET DÉNOMINATION DE VIANDE

En marge de cette réforme, une proposition d'amendement du règlement sur l'Organisation commune des marchés (OCM) qui prévoit notamment des mesures pour la constitution et la gestion de réserves de produits agricoles stratégiques a été soumise. Bruxelles veut que les États membres adoptent des mesures de préparation aux crises en matière de sécurité alimentaire, dont la constitution de stocks d'urgence. Le projet de règlement OCM prévoit également de protéger les dénominations liées à la viande.

L'exécuteur européen souhaite aussi, afin de soutenir la production de cultures protéiques et de réduire la dépendance de l'UE aux importations, la création d'un secteur distinct de l'actuel secteur des fourrages dédié à ces cultures. ●

MASSON PRÉDATEURS VOLANTS ?

59144

WAGNIES-

LE-GRAND

Tél. 03 27 49 91 75

Fax 03 27 49 84 36



Chassez pigeons, corbeaux de vos semis avec le canon à gaz «ZON» Réglages cadence et détonation



POINT DE VUE

MARIE-SOPHIE LESNE, VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE DU CONSEIL RÉGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

On s'est pris une claque à l'annonce des grandes orientations. On redoutait que le cadre financier unique de la PAC fonde dans un grand paquet. Mais on gardait des espoirs, notamment de la part de la ministre de l'Agriculture française, sur le 1^{er} pilier de la PAC. Au printemps, tous les ministres de l'Agriculture européens étaient unanimes et laissent entendre que le message

était compris. Cela laissait augurer un gain de cause. Mais la présidente (de la Commission européenne, ndr) Von der Leyen agit de façon solitaire et n'écoute pas grand monde ! On en voit le résultat.

On va se battre. Nous ne devons pas laisser tomber le combat, essentiel pour l'agriculture européenne mais au-delà pour notre souveraineté, pour la qualité de notre alimentation, pour notre capacité à faire face

« ON A LE SENTIMENT QUE LA PAC N'EST PLUS LE FONDEMENT DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE »

aux distorsions de concurrence. L'agriculture est devenue un enjeu géopolitique et en période de guerre et de conflits mondiaux, l'alimentation est une arme stratégique. Or, on a le sentiment de ne pas avoir de répondant sur cet aspect.

J'entends les réactions de certains qui disent qu'il faut revoir la copie et c'est aussi la position qu'on a envie de tenir mais on ne peut nier que la présidente

de la Commission européenne ne donne pas un bon signal pour l'agriculture européenne et notamment française. La pente à remonter ne va pas être simple. On a le sentiment que la PAC n'est plus le fondement de la politique européenne. On a l'impression qu'il n'y a plus de modèle ni de stratégie européenne.

Cette cure d'amaigrissement sur les montants est contraire aux messages passés et à la néces-

sité de ne pas lâcher l'agriculture, dans un contexte de défis climatiques, de concurrence internationale à relever.

Dans les deux années à venir, le dialogue sera forcément musclé. Nos regards se tournent aujourd'hui vers les chefs d'États, qui peuvent avoir une vision différente de la présidente de la Commission européenne. On écouterait aussi avec attention le débat des députés européens.

PROPOS RECUEILLIS PAR LOUISE TESSE

UN BUDGET DE LA PAC SAUVÉ, RABOTÉ QUI FAIT L'UNANIMITÉ CONTRE LUI

Le commissaire européen à l'Agriculture se félicite d'être parvenu à sauver la PAC avec un budget dédié et une réglementation distincte. Pourtant, les propositions ont fait l'unanimité contre elles. L'enveloppe sanctuarisée pour les « aides aux revenus » subit une baisse de 20 %. Une enveloppe qui pourra être complétée par les États dans les plans nationaux et régionaux dans lesquels la PAC va être intégrée, avec le risque important d'une renationalisation de celle-ci.

« L'agriculture et la cohésion restent au cœur de notre budget », a affirmé, le 16 juillet, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, à l'occasion de sa proposition de cadre financier pluriannuel (CFP), « le plus ambitieux jamais proposé », qui va définir l'action de l'UE pour la période 2028-2034.

Pourtant, pour la PAC, le compte n'y est pas. Sur les 2 000 milliards d'euros (Md€) de fonds du prochain budget de l'UE, en nette augmentation, 293,7 Md€ seront directement fléchés vers les nouvelles aides au revenu des agriculteurs auxquels il faut ajouter les 6,3 Md€ de la réserve agricole pour faire face aux crises (dont le financement a été doublé). Cela représente une baisse d'environ 20 %. Pire, le budget agricole sera encore plus dépendant du bon vouloir des États

membres qui pourront y accorder (ou non) une attention plus importante au sein de plans nationaux et régions qu'ils auront la charge de définir sur recommandations de la Commission européenne.

LA PAC SE RENATIONALISE DE FACTO

Le commissaire européen à l'Agriculture Christophe Hansen se félicite d'avoir « sauvé la PAC » en « sanctuarisant » une partie des aides au revenu des agriculteurs, dont les contours ont évolué (lire aussi en page ci-contre). « Ce budget est réservé uniquement au soutien du revenu des agriculteurs et ne peut faire l'objet d'aucune flexibilité », s'est-il félicité. Il assure, à ce titre, que les éléments qui n'étaient pas des éléments de soutiens directs aux agriculteurs ont été retirés de la PAC, expliquant ainsi les changements budgétaires. « Et c'est un montant minimum », martèle Christophe Hansen qui affirme que « les États membres pourront dépenser davantage en fonction de leur besoin dans le cadre des plans régionaux et nationaux ».

En l'espèce, la proposition de CFP répond, au moins en partie, aux demandes exprimées par les parties prenantes, les États membres et le Parlement européen lors de la phase consultative, à savoir : le maintien d'un budget dédié et de son caractère spécifique. Toutefois,

Bruxelles n'a pas repris la structure en deux piliers même si sa substance demeure dans le cadre fusionné. « Nous proposons de fusionner les deux fonds existants de la PAC en un seul ensemble cohérent d'instruments, en éliminant les chevauchements et en créant une seule politique », a précisé Christophe Hansen.

UNE ANALYSE COMPLEXE

Pour l'heure, il reste difficile d'évaluer la perte financière pour le secteur agricole, étant donné qu'une partie des outils ont été sortis de cette enveloppe, comme l'initiative Leader, le programme de distribution de lait, fruits et légumes à l'école ou POSEI. L'exécutif européen promet que les règles de financement seront simplifiées, notamment en matière de paiements, de contrôles et d'audits. Concernant la promotion agricole, le commissaire Hansen assure que les fonds seront « très importants ». Enfin, la Commission européenne prévoit un mécanisme qui ajusterait l'enveloppe de la PAC sur l'inflation avec un délateur de 2 % quand l'inflation est entre 1 et 3 %. Et elle sera ajustée à l'inflation réelle en dehors de cette fourchette.

La balle est maintenant dans le camp des chefs d'État et de gouvernement qui auront à se prononcer sur le financement et la structure de ce nouveau CFP. Avec une dizaine d'articles figurant dans le règlement sur les plans nationaux et régionaux portant sur la PAC, de nombreux éléments de la réforme devraient être tranchés par le Conseil européen : les types d'interventions de la PAC et leurs exigences ; les règles concernant les paiements de crise aux agriculteurs à la suite de catastrophes naturelles, d'événements climatiques défavorables ; le suivi des ressources agricoles.

Et ce nouveau budget crée déjà des remous. « Une augmentation substantielle du budget est inacceptable à l'heure où tous les États font des efforts considérables pour consolider leurs budgets nationaux », a déclaré le porte-parole allemand, Stefan Kornelius. Une position soutenue par les Pays-Bas. De son côté, la France, via son ministre en charge de l'Europe, a salué « l'ambition » du nouveau CFP tout en rappelant que le revenu des agriculteurs sera l'une de ses priorités. « C'est le début d'une négociation cruciale pour l'avenir de l'Europe », résume Benjamin Haddad.

• AGRA PRESSE



Pour Benjamin Haddad, le ministre français en charge de l'Europe, « c'est le début d'une négociation cruciale ». © D.R.